

TRANSMIS LE 07/10/24  
REÇU LE 07/10/24  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE 08/10/24  
EXÉCUTOIRE LE 08/10/24

2024/...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°12

**OBJET : SCOLAIRE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES VISÉS PAR UNE EXCLUSION DE LEUR ÉTABLISSEMENT OU EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE POUR UNE REMOBILISATION SCOLAIRE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :** Océane USTASE : Florent BATIER.

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)  
**Service scolaire**

Question n°12 du CM en date du 03/10/2024 P1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION n°12

**OBJET : SCOLAIRE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES VISÉS PAR UNE EXCLUSION DE LEUR ÉTABLISSEMENT OU EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE POUR UNE REMOBILISATION SCOLAIRE.**

### Le Conseil municipal

**VU** les articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

**VU** le Code de l'Éducation, article R.511-13,

**VU** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 qui précise le rôle des collectivités territoriales en qualité de partenaires de l'école,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Franconville-la-Garenne souhaite s'impliquer dans l'accueil des collégiens exclus,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Franconville-la-Garenne souhaite soutenir ses partenaires, en particulier l'Éducation Nationale, dans les mesures favorisant la responsabilisation des jeunes,

**CONSIDÉRANT** que le dispositif est une alternative constructive à une exclusion temporaire de l'élève, dès lors que la communauté éducative, parents, enseignants, services municipaux agissent de concert,

**CONSIDÉRANT** que le dispositif de remobilisation vise, à travers un accompagnement particulier mis en place par l'établissement scolaire, à proposer un accueil temporaire sur le temps scolaire pour permettre à l'élève de travailler son projet d'orientation et/ou de remobilisation dans un cadre différent,

**APRÈS** l'avis de la Commission Famille en date du 13 septembre 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**

2024/...



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service scolaire

Question n°12 du CM en date du 03/10/2024 P2/2

**Article 1<sup>er</sup> :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer avec les chefs d'établissement des collèges de Franconville-la-Garenne la convention portant sur le dispositif d'accueil des élèves visés par une exclusion ou en décrochage scolaire pour une remobilisation scolaire.

**Article 2 :** **ADOpte** les termes de la convention de partenariat établie entre les parties.

**Article 3 :** **DIT** que cette convention est signée pour l'année scolaire 2024-2025 et fera l'objet d'une évaluation, en vue d'une extension pour une application élargie.

**Article 4 :** **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 :** **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller régional d'Ile-de-France**



**À l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire *Le 03/10/24*



Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

*D. Alain VERBONNET*

**Acte à classer**

DEL3102024Q12

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-10-07T17-45-46.00 ( MI256019339 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241003-DEL3102024Q12-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : SCOLAIRE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES DE FRANCONVILLE-LA-GARÇONNE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES VISÉS PAR UNE EXCLUSION DE LEUR ÉTABLISSEMENT DÉCROCHAGE SCOLAIRE POUR UNE REMOBILISATION SCOLAIRE.

Date de décision : 03/10/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.1. Enseignement  
8.1.8. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [12 - SCO-Délibération convention exclusion collège.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[12 - PJ Convention de partenariat.PDF](#)

Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[12 - PJ contrat d'accompagnement exclu.PDF](#)

Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/24 à 17:45

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 07/10/24 à 17:45

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 07/10/24 à 17:52